
DESTINATAIRES :	Le personnel ayant leur affectation à l'Hôpital Anna-Laberge ou l'Hôpital du Suroît
EXPÉDITEUR :	Mathieu Allaire, coordonnateur des mesures d'urgence et de la sécurité civile Geneviève Beaupré, directrice adjointe des ressources humaines services spécialisés
DATE :	28 juin 2023
OBJET :	Mise en place d'un nouveau système d'octroi de casier

Veuillez prendre note que nous procéderons à la mise en place d'un nouveau système d'octroi de casier et de cadenas pour les employés de l'Hôpital Anna-Laberge et de l'Hôpital du Suroît. Le maintien de cet inventaire sera assuré par l'équipe de la sécurité de ces deux installations.

Pour ce faire, nous demandons votre collaboration pour vider votre casier d'ici le 23 juillet 2023. Si le cadenas que vous utilisez vous appartient, veuillez le retirer. Toutefois, si le cadenas ne vous appartient pas, veuillez le remettre en place. Assurez-vous de ne rien laisser dans aucun casier ni dans le local. Tous les casiers ainsi que l'espace réservé à cette fin seront nettoyés et désinfectés.

Dès maintenant, vous pouvez faire la demande d'un nouveau casier par courriel (securite.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca). Vous recevrez votre numéro de casier ainsi que le code du cadenas par courriel dans la semaine du 24 juillet.

Si des effets personnels demeurent dans votre casier lors de l'opération de nettoyage et désinfection, ils seront mis dans un sac que vous pourrez récupérer à la centrale de sécurité jusqu'au 22 août, à 23 h, à défaut nous devrons disposer du contenu de votre casier.

Si vous occupez un casier qui vous a été octroyé en bonne et due forme, que celui-ci est propre et ordonné, ainsi qu'exempt d'articles dangereux, illégaux, volumineux ou encombrants et que le cadenas est un cadenas fourni par le CISSSMO, vous pouvez faire une demande pour continuer de l'occuper et ne pas avoir à retirer vos effets personnels pendant l'opération nettoyage et désinfection. Pour ce faire, il vous suffira de vous rendre à la centrale de sécurité de l'Hôpital Anna-Laberge ou de l'Hôpital du Suroît avant le 23 juillet 2023 et d'avoir en main le numéro du casier, ainsi que le code du cadenas.

Pour toute information en lien avec l'octroi des casiers, veuillez-vous référer au : <https://intranet.cisssmo.rtss.qc.ca/fr/nouvelle/nouveau-systeme-octroi-de-casier-vous-devez-vider-votre-casier-ici-le-23-juillet>

